CARNET DE CAMP
PARENTS

FROIDCHAPELLE
2016

A RETENIR

Dates : Arrivée le 1er juillet entre 9h et 9h30 à Froidchapelle. Fin du camp le 15 juillet (vers 12h). Arrivée des CP le 30 juin en matinée.

Adresse : Rue de Virelles, 6440 Froidchapelle (GPS : 50.121945N, 4.32375E)

→ *voir plan d'accès en fin de carnet*

Adresse courrier : Camp scout Aiglons, Rue de Virelles 60, 6440 Froidchapelle

Cotisation : 150€ sur le compte de la section IBAN BE43 7320 2177 1501 avec en communication « CAMP 2016 »+nom/prénom

Confirmation d'inscription et paiement à effectuer pour le 15 juin au plus tard !

À apporter au depart

- Fiche médicale complétée
- Carte d'identité
- Autorisation parentale complétée
- Matériel à prévoir listé dans le carnet

Les documents à compléter sont disponibles en fin de carnet

Contact

- Polatouche (Hugo Carlier) : 0495/80.68.70
- Daman (Arnaud Rousselle) : 0475/94.54.63
- Wallaroo (Jérémy Zherke) : 0494/37.83.10

Chers parents,

Le grand camp approche à grand pas ! Depuis quelques semaines, les préparatifs pour celui-ci battent leur plein afin de finaliser ce point culminant de l'année scoute que nous préparons depuis septembre. Ce carnet, destiné aux parents de tous les éclaireurs, a pour but de vous présenter les aspects principaux de notre préparation ainsi que de vous informer des modalités pratiques nécessaires avant le départ.

Cet été, nous partirons dans la région des lacs de l'eau d'heure, dans la commune de Froidchapelle. Nous y vivrons 15 jours dans la nature sous le thème des guerres grecques de l'antiquité ayant inspirées l'univers du célèbre film *300*. Dans ce carnet vous trouverez les informations suivantes à propos de ce camp :

- Une description de la vie au camp et des activités prévues
- Les règles à observer
- La liste du matériel à prévoir
- Les informations pratiques pour l'inscription, le départ et le retour du camp ainsi que les contacts avec la troupe durant celui-ci

Nous espérons que ce carnet répondra à la plupart des questions que vous pourriez vous poser concernant le camp. N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations.

Merci encore pour la confiance que vous nous témoignez,

Le staff scout 2015-2016

LA VIE AU CAMP

La vie en plein air

Le camp éclaireur est une occasion unique de profiter de la nature pour s'amuser, s'émerveiller et se ressourcer. De plus, vivre en pleine nature ne rime pas spécialement avec inconfort. Pour ce faire, les premiers jours du camp sont destinés aux constructions. Durant ceux-ci, chaque patrouille construira un pilotis pour y monter sa tente ainsi que plusieurs installations permettant de faciliter sa vie de tous les jours (table, rangements, feuillée, …). Ces quelques journées sont également l'occasion pour les plus jeunes d'apprendre des techniques de construction que les plus âgés ont eu l'occasion de perfectionner durant leurs camps précédents. C'est donc également un moment de partage.

Camp 2015 à Andrimont

L'organisation de patrouille

La vie au camp est principalement basée sur l'organisation de patrouille. En effet, chaque patrouille dispose de son matériel et de ses installations. De plus, chaque souper sera l'occasion de se retrouver en patrouille et de discuter des évènements de la journée. Certains jeux ainsi que le hike seront également destinés à renforcer l'esprit d'équipe de chaque patrouille. Il est donc primordial de pouvoir discuter de ces différents points avant le camp. C'est pourquoi nous proposons à chaque patrouille de se réunir avant le camp afin de discuter des points suivants :

- Règles de vie et organisation
- Préparation du matériel de patrouille (outils, vaisselle, …)

- Préparation de la veillée et du déguisement de patrouille
- …

Les activités prévues

Que serait un camp sans grand jeu, sans concours cuisine ou sans hike ? Par grand-chose bien entendu ! C'est pourquoi, comme chaque année, plusieurs activités ont été prévues par les animateurs. Parmi celles-ci, les traditionnels hike, concours cuisine, et autres, mais également plusieurs activités qui nous permettront de nous plonger dans le thème choisi. Sans gâcher la surprise sur les activités organisées, voici un petit aperçu des incontournables :

- Le **hike** est l'occasion de vivre 3 jours en patrouille durant une grande activité d'orientation et de débrouille. Durant celui-ci, chaque patrouille doit reliés plusieurs villages à pied en suivant un itinéraire fixé à l'avance avec les animateurs. C'est l'occasion idéale de renforcer son esprit de patrouille et d'apprendre à mieux connaitre les membres de celle-ci.
- La **promesse** et la **totémisation** sont deux évènements important destinés aux nouveaux arrivants dans la troupe. La première permet à chaque scout d'apprendre les valeurs défendues par le scoutisme et de marquer son appartenance à ce mouvement. La seconde permet de symboliser l'accueil des nouveaux dans la troupe et se conclut par l'attribution à chaque scout de première année d'un totem, le nom d'un animal le représentant et qui sera son surnom pour le reste de sa vie au sein de la troupe.
- La **qualification** est destinée aux éclaireurs vivant leur deuxième année au sein de la troupe. Elle est l'occasion pour eux de réfléchir sur leur implication au sein de celle-ci et de discuter de son ressenti en tant que scout. Elle se clôture par l'attribution à chaque scout d'un quali.
- Le **hike progression** est l'occasion de vivre une nuit à l'extérieur du camp par petits groupes et d'apprendre certaines techniques scouts. De plus, l'observation et le respect de la nature prend une part importante lors de cette expédition.
- Le **jeu de 24 heures** est un grand jeu permettant de se plonger durant une journée complète dans le thème du camp.
- Le **concours cuisine** est traditionnellement un grand moment du camp. Durant celle-ci, chaque patrouille se démène pour réaliser un buffet digne des plus grands chefs avec des moyens dignes de Robinson Crusoé. C'est généralement une journée plus calme qui permet d'entrecouper le rythme élevé du camp d'un moment très convivial et surtout reposant.

LES REGLES DU CAMP

- Lors du camp, nous prendrons soin de garder un esprit scout. Ce n'est ni un Club Med ni des vacances entre amis. Plusieurs précisions sont donc bonnes à rappeler.
- Même si vous ne verrez pas votre enfant pendant quinze jours, soyez sûrs qu'il sera entre de bonnes mains. Inutile de nous appeler pour avoir des nouvelles de votre progéniture. Ça bloquera la mécanique du groupe et le flux de nos activités. En cas de besoin, nous vous appellerons. Comme le dit le dicton : « pas de nouvelle, bonne nouvelle ». Bien sûr, vous pouvez échanger des lettres. Ajoutez à l'adresse la mention CAMP SCOUT pour le facteur.
- Des lettres, pas des colis ! Votre enfant sera bien nourri, nul besoin de bonbons. Pour éviter toute polémique (les anciens loups s'en rappellent), nous prévenons que tout ce qui est comestible sera réquisitionné par l'intendance. Et ça vaut aussi pour les bonbons fourrés dans les sacs à dos. Pour un usage optimal, bien sûr. Croyez-nous, le scout a souvent trop de bonbons et pas assez de caleçons.
- Les bonbons, c'est mignon. Les cigarettes beaucoup moins. Si un scout est addict, nous ne voulons pas faire de ce camp une cure de désintoxication. Néanmoins, nous demandons l'accord des parents et les paquets en début de camp. Le scout pourra s'adonner à son poison le soir uniquement, à une heure prévue et à l'écart du groupe.
- Les GSM, Ipod, tablettes, lecteurs MP3 et autres joujoux technologiques sont interdits. Les CP auront droit à leur GSM lors des activités en extérieur du camp uniquement. Si vous êtes accro à la musique, la patrouille peut avoir une radio. Mais pas d'écouteurs, la musique ça se partage.
- L'alcool est strictement interdit. La moindre goutte du moindre degré sera synonyme de sanctions lourdes.
- En dehors de l'endroit de camp et lors des activités, le scout garde sa discipline et sa politesse. Soyez fiers de votre foulard et rendez-nous fiers de vous. Pas de stop ni de transports en commun, sous peine de sanctions.
- Si vous avez lu jusqu'ici, vous êtes des parents/scouts bien attentionnés et désormais bien informés. La dernière règle est de prendre du plaisir !

A PREPARER

En patrouille

Le weekend e patrouille et la période avant le camp (délibérations) sont de bons moments pour préparer le camp en patrouille. En effet, plusieurs points importants doivent être discutés entre scout :

- Préparer un déguisement en lien avec le thème.
- Discuter ensemble de l'organisation de patrouille concernant :
    - Les constructions : Une vérification du matériel de patrouille s'impose ainsi qu'une explication aux nouveaux des premiers jours de woodcraft du camp.
    - Le hike et la gestion de l'argent de patrouille
- Établir une liste et préparer le matériel indispensable pour la vie en patrouille :
    - Vaisselle + produit nettoyant
    - Allumettes
    - Sacs poubelles
    - …

Individuellement

Voici une liste non-exhaustive du matériel indispensable à emporter (voire liste complète annexée au carnet éclaireur).

- Grand sac transportable pour tout votre matériel
- Petit sac léger pour le hike
- Sac de couchage
- Matelas (+ éventuellement matelas mousse pour le hike)
- Gamelle + couverts
- Bassine
- Lampe de poche
- **Uniforme en ordre !**
- Déguisement (cfr thème)
- …

INFOS PRATIQUES

Arrivée

- Pour les chefs de patrouille :
    - Pour le matériel : Le camion partira du local le samedi 27 juin en matinée (heure à préciser par mail ultérieurement). Nous vous donnons donc rendez-vous à ce moment-là si vous désirez qu'on se charge du transport des tentes et malles de patrouille.
    - Arrivée : Le rendez-vous pour les CP est fixé le mardi 30 juin à 10h à l'endroit de camp. Éventuellement, nous pouvons assurer le transport des gares avoisinantes à l'endroit de camp. Dans ce cas, merci de nous prévenir de l'heure d'arrivée prévue par mail.
- Pour le reste de la troupe : L'arrivée au camp se fera le mercredi 1er juillet entre 9h et 9h30 au camp dont vous trouverez un plan d'accès ci-après. N'oubliez pas de préparer tous les documents nécessaires et de nous les remettre lors de votre arrivée.

Départ

Le camp se terminera le mercredi 15 juillet. Nous n'organisons pas le trajet du retour, en revanche nous proposons des hot-dogs avant votre départ afin de clôturer le camp et de vous permettre de vous sustenter avant de reprendre la route. Le rendez-vous est fixé à 12h à l'endroit de camp.

Nous ne pourrons pas nous charger du transport retour du matériel de patrouille (malles, tentes, …).

Plan d’accès

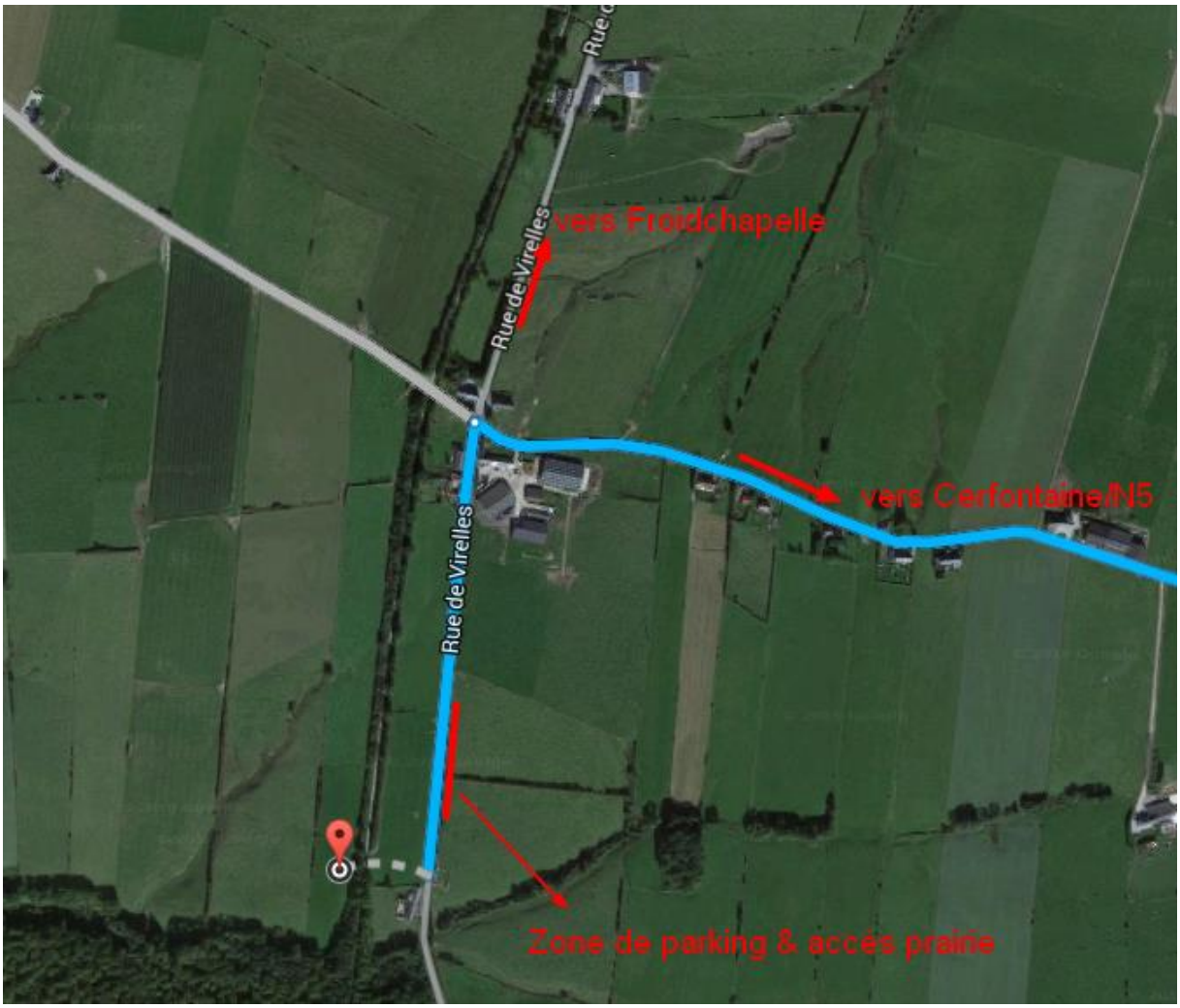
Rue de Virelles
vers Froidchapelle
Rue de Virelles
vers Cerfontaine/N5
Zone de parking & accès prairie

AUTORISATION PARENTALE

Concerne : tous les membres qui ont moins de 18 ans, même les animateurs ou les invités

Coordonnées de l'animateur responsable du groupe :

Prénom, nom : .....

Adresse complète : .....

.....

A compléter par le parent/tuteur :

Je soussigné(e) (prénom, nom) : .....

0 père 0 mère 0 tuteur 0 répondant

autorise (prénom, nom) .....

à participer aux activités des Baladins - Louveteaux - Eclaireurs - Pionniers (1)

de l'unité ..... (code de l'unité et nom complet) qui se déroulera

du ..... /..... / ..... au ..... / ..... / ..... à .....

Pour cette période :

- Je le/la place sous l'autorité et la responsabilité de ses animateurs.
- Je marque mon accord pour que soient administrés, uniquement en cas de nécessité, les médicaments repris de manière exhaustive dans la fiche santé.
- Je marque mon accord pour que la prise en charge ou les traitements estimés nécessaires soient entrepris durant le séjour de mon enfant par le responsable de centre de vacances ou par le service médical qui y est associé. J'autorise le médecin local à prendre les décisions qu'il juge urgentes et indispensables pour assurer l'état de santé de l'enfant, même s'il s'agit d'une intervention chirurgicale à défaut de pouvoir être contacté personnellement.
- Les animateurs m'ont informé du programme d'animation en ce compris les modalités d'organisation des activités et déplacements en autonomie (activités et déplacements de patrouille par exemple).
- Je l'autorise à quitter le territoire belge sans être accompagné de ses parents/tuteurs/ répondants. (2)

Fait à ..... le .....

Signature(3)

(1) Biffer les mentions inutiles
(2) Cette dernière phrase est à biffer pour les camps en Belgique
(3) Pour les camps à l'étranger, il est nécessaire de faire légaliser la signature par l'administration communale

Les Scouts - Fédération des Scouts Baden-Powell de Belgique ASBL
Rue de Dublin 21 - 1050 Bruxelles - tél.+32(0)2.508.12.00 - fax +32(0)2.508.12.01
lesscouts@lesscouts.be - www.lesscouts.be

Fiche santé individuelle

A compléter par les parents ou tout membre majeur au début de chaque année scoute, avant le camp ou la formation.

Emplacement pour une vignette de mutuelle Coller ici
Emplacement pour une vignette de mutuelle Coller ici

Cette fiche a pour objectif d'être au plus près de votre enfant/de vous-même en cas de nécessité. Elle sera un appui pour les animateurs ou le personnel soignant en cas de besoin. Il est essentiel que les renseignements que vous fournissez soient complets, corrects et à jour au moment des activités concernées.
N'hésitez pas à ajouter des informations écrites ou orales auprès des animateurs si cela vous semble utile.

Identité du participant

Nom : ..... Prénom : .....

Né(e) le .....

Adresse : rue ..... n° ..... bte .....

Localité : ..... CP : ..... tél. / GSM : .....

Pays : ..... E-mail : .....

Personnes à contacter en cas d'urgence

Nom – Adresse : .....

Lien de parenté : ..... tél. / GSM : .....

E-mail : .....

Nom – Adresse : .....

Lien de parenté : ..... tél. / GSM : .....

E-mail : .....

Médecin traitant

Nom – Adresse : .....

..... tél. / GSM : .....

Informations confidentielles concernant la santé du participant

Le participant peut-il prendre part aux activités proposées ? (sport, excursions, jeux, natation…)

.....

Raisons d'une éventuelle non-participation .....

.....

Y a-t-il des données médicales spécifiques importantes à connaître pour le bon déroulement de l'activité/ du camp ? (ex. : problèmes cardiaques, épilepsie, asthme, diabète, mal des transports, rhumatisme, somnambulisme, affections cutanées, handicap moteur ou mental…) Indiquez la fréquence, la gravité et les actions à mettre en œuvre pour les éviter et/ou y réagir.

.....

.....

.....

Les Scouts - Fédération des Scouts Baden-Powell de Belgique ASBL
Rue de Dublin 21 - 1050 Bruxelles - tél.+32(0)2.508.12.00 - fax +32(0)2.508.12.01
lesscouts@lesscouts.be - www.lesscouts.be

Quelles sont les maladies ou les interventions médicales qu'a dû subir le participant ? (+ années respectives) ? (rougeole, appendicite…) .....

.....

Le participant est-il en ordre de vaccination contre le tétanos ? Oui Non

Date du dernier rappel : .....

Le participant est-il allergique à certaines substances, aliments ou médicaments ? Oui Non

Si oui, lesquels ? .....

Quelles en sont les conséquences ? .....

A-t-il un régime alimentaire particulier ? Si oui, lequel ? .....

.....

Autres renseignements concernant le participant que vous jugez importants (problèmes de sommeil, incontinence nocturne, problèmes psychiques ou physiques, port de lunettes ou appareil auditif…). .....

.....

Le participant doit-il prendre des médicaments ? Si oui lesquels : .....

En quelle quantité ? .....

Quand ? .....

Est-il autonome dans la prise de ces médicaments ? (Nous rappelons que les médicaments ne peuvent pas être partagés entre les participants) .....

Remarques

Les animateurs disposent d'une boite de premiers soins. Dans le cas de situations ponctuelles ou dans l'attente de l'arrivée du médecin, ils peuvent administrer les médicaments cités ci-dessous et ce à bon escient :
paracétamol, lopéramide (plus de 6 ans), crème à l'arnica, crème Euceta® ou Calendeel®, désinfectant (Cédium® ou Isobétadine®), Flamigel®.

« Je marque mon accord pour que la prise en charge ou les traitements estimés nécessaires soient entrepris durant le séjour de mon enfant par le responsable de centre de vacances ou par le service médical qui y est associé. J'autorise le médecin local à prendre les décisions qu'il juge urgentes et indispensables pour assurer l'état de santé de l'enfant, même s'il s'agit d'une intervention chirurgicale à défaut de pouvoir être contacté personnellement. »

Date et signature

Les informations contenues dans la fiche santé sont confidentielles. Les animateurs à qui ces informations sont confiées sont tenus de respecter la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée ainsi qu'à la loi du 19 juillet 2006 modifiant celle du 3 juillet 2005 relative aux droits des volontaires (notion de secret professionnel stipulée dans l'article 458 du Code pénal). Les informations communiquées ici ne peuvent donc être divulguées si ce n'est au médecin ou tout autre personnel soignant consulté. Conformément à la loi sur le traitement des données personnelles, vous pouvez les consulter et les modifier à tout moment. Ces données seront détruites un an après le séjour si aucun dossier n'est ouvert.